

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2026\_076**

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

**OBJET :****AFFAIRES GENERALES ET  
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Election du 6ème Vice-  
Président*****Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 51  
Procurations : 2

**Nombre de votants : 53****Présents :**

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

**Ont donné pouvoir :**

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

**Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2026**

**Délibération CC\_2026\_076**

**AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES**

**AFFAIRES GENERALES**

***Election du 6ème Vice-Président***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de sixième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Madame Anne WAUQUIER.

L'élection du sixième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
  - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
  - Nombre de bulletins blancs : 12
  - Nombre de bulletins nuls : 8
  - Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Résultats :

- Madame Anne WAUQUIER : 31 voix,
- Madame Amandine GOUDARD : 1 voix,
- Monsieur Bruno RUSINEK : 1 voix.

**Madame Anne WAUQUIER a obtenu la majorité absolue.**

**Elle est proclamée sixième Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installée dans ses fonctions.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

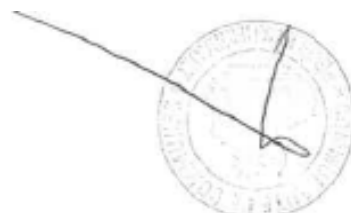
**Jean MOULLIERE**



Pour extrait conforme,

Le Président,

**Ludovic ROHART**



DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT  
**PROCES-VERBAL**  
**RELATIF A L'ELECTION DU 6e VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Nombre de conseillers présents : 51 + 2 pro

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 31 mars 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

**1 - Présidence de l'assemblée**

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré.....51..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2 - Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- J. Moullière
- J. Fossard

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT**  
**PROCES-VERBAL**  
**RELATIF A L'ELECTION DU <sup>6e</sup> VICE-PRESIDENT**

**Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53**

**Nombre de conseillers en exercice : 53**

**Nombre de conseillers présents : 51 + 2 pcc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 31 mars 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

### **1 - Présidence de l'assemblée**

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré.....51..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2 - Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- J. Moullière
- A. Fossat

### 3- Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 4 – Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ..... 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 53 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 8 .....
- d. Nombre de votes blancs : ..... 12 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] ..... 31 .....
- f. Majorité absolue : ..... 17 .....

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
Anne Wauquier	31
Bruno Rusmek	1
Amandine Goudard	1

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu ..... **Vice-Président** :

.....

A défaut, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

### 5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....
- d. Nombre de votes blancs : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....
- f. Majorité absolue : .....

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu ..... **vice-Président.**

.....

A défaut, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

## 6 - Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....
- d. Nombre de votes blancs : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : .....
- f. Majorité absolue : .....

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité relative est élu ..... vice-président :

.....

Signature de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge

Signature des assesseurs.

Signature du Président élu.....

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_076
Objet :	Election du 6ème Vice-Président
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_076-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_076-DE-1-1_0.xml	text/xml	969 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_076 _ Election du 6__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_076-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130.7 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : PV Election du 6__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_076-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	228.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 17h10min20s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 17h10min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 17h10min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 17h10min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 17h10min43s	Reçu par le MI le 2026-04-09